

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le lundi 16 mars 2020

### -COVID 19-

#### Allocution du Président de la République

Dans son allocution, le Président de la République a indiqué que :

-Les déplacements doivent être réduits au strict minimum à compter du mardi 17 mars midi, durant au minimum 15 jours.

Les seuls trajets autorisés concernent : aller faire ses courses, se soigner et aller travailler si le télétravail est impossible. Toute infraction à ses règles sera sanctionnée.

-Les regroupements amicaux et familiaux sont proscrits.

Il faut respecter strictement les mesures barrières.

#### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

### SANTÉ

**Au niveau du département de la Manche : 31 cas confirmés, dont 3 nouveaux cas lundi 16 mars 2020**

Parmi ces cas :

- 1 hospitalisé
- les 30 autres personnes sont prises en charge à domicile.

**Le numéro vert répond aux questions  
sur le Coronavirus COVID-19 en permanence,  
24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000**

Le Préfet de la Manche relaie les propos du Président de la République, et en appelle à la solidarité et au civisme de chacun :

-garder le lien avec les personnes vulnérables (en téléphonant ou en écrivant).

-faire preuve de responsabilité : ne pas se précipiter dans les grandes surfaces ou les commerces de proximité.

**Pour la santé de tous, soyons solidaires et responsables.**

**Soutien aux personnels de santé** : système de garde d'enfants, facilitation de transport et d'hébergement.

## ECONOMIE

- Les entreprises doivent faciliter le travail à distance
- Poursuite des mesures de soutien économique,
- Création d'un fonds de solidarité abondé par l'Etat pour les entrepreneurs, commerçants et artisans.
- Extension de la prise en charge du chômage partiel.

### Informations complémentaires pour les employeurs et salariés :

Contact DIRECCTE Normandie :

Mail : [norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 02 32 76 16 60 (du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h)

## JUSTICE

Le tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin informe que toutes les audiences civiles et pénales sont annulées.

Le site Napoléon (38 rue François Lavieille) est fermé au public.

L'accueil du public est assuré téléphoniquement par le site du Théâtre (15 rue des Tribunaux), aux horaires d'ouverture (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au jeudi et de 8h30-12h00 et 13h30-16h00 le vendredi) au 02 33 01 61 61. Les demandes peuvent aussi être adressées par courrier sur [accueil.tgi-cherbourg@justice.fr](mailto:accueil.tgi-cherbourg@justice.fr)

### Cabinet du préfet

#### Service départemental de la communication interministérielle

Valérie DESQUESNES – 02 33 75 48 82

Mél : [pref-communication@manche.gouv.fr](mailto:pref-communication@manche.gouv.fr)

Place de la Préfecture  
BP 70522  
50002 SAINT-LÔ Cedex